RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2026

Contre-réforme des PCE : la CGT porte vos revendications !

La CGT à vos côtés pour faire entendre vos revendications !

Depuis l'annonce de la « réorganisation des missions des PCE », ou plus exactement de leur destruction, **la CGT recueille et porte les interrogations, les difficultés et les revendications des collègues** des pôles de contrôle et d'expertise parisiens. Nous avons poursuivi ce travail lors du groupe de travail du 3 novembre. La direction y a indiqué que cette contre-réforme répondait à **une commande de la Direction générale**.

Opposée à cette réforme, la CGT a rappelé qu'elle n'entendait participer ni à une concertation de façade ni à une cogestion de la « réorganisation des missions des PCE ». Nous étions là pour défendre les droits et les conditions de travail des collègues. **Cette contre-réforme n'améliore ni les missions ni le service public : elle défait les équipes et dégrade le travail.** Ce n'est pas ainsi que l'on traite les agents.

Sur les emplois : près de 230 collègues concernés

La CGT a insisté sur le nombre de collègues touchés et sur tous les effets de cette restructuration : **métiers, ressources humaines, santé, risques psychosociaux, vie professionnelle et personnelle, carrière, immobilier**. La direction annonce la répartition de **227 emplois en équivalent temps plein** :

Structures destinataires	A+	A	B	Total
3 pôles de programmation	6	60	33	99
2 pôles d'expertise	6	28	50	84
Brigade(s) d'intervention rapide (BIR)	1	10	—	11
Brigades de vérification (BDV)	3	19	—	22
Brigades de contrôle et de recherche (BCR)	—	4	—	4
Services de direction	2	5	—	7
Total annoncé	**18**	**126**	**83**	**227**

Sur l'aspect métier : des missions bouleversées

Les trois **pôles de programmation (PP)**, à Londres, Notre-Dame-des-Victoires et Beuret, prendraient en charge le contrôle sur pièces des dossiers professionnels et la programmation à Paris, ainsi que la programmation hors data mining pour la DIRCOFI Île-de-France. Des sorties sur le terrain resteraient possibles, selon la direction.

Les deux **pôles d'expertise (PE)**, à Reims et Paganini, traiteraient les expertises et les instructions sur place en remboursement de crédits de TVA. Les rescrits généraux seraient transférés au PCFAJ. La direction annonce le maintien de la répartition actuelle des missions entre A et B (expertises, CIR, ISP TVA, volontariat des B pour certains dossiers), sous le pilotage des chefs de service, selon la technicité requise et les enjeux financiers.

Pour la CGT, cette réorganisation ne doit ni appauvrir les métiers ni accroître les charges de travail. La direction doit proposer un éventail de tâches qui enrichisse le parcours professionnel des collègues et leur assure un travail **intéressant et valorisant**. Sur ce point aussi, les garanties restent à obtenir.

Une ou deux **brigades d'intervention rapide (BIR)** seraient créées rue de Londres, avec des renforcements des BDV, des BCR et de certains services de direction. La CGT a rappelé l'engagement de l'ancien directeur : **pas d'affectation d'office d'un agent de PCE en BIR ou en BDV. La direction actuelle doit respecter sa parole !** Il faudra aussi des formations adaptées et une appropriation progressive des méthodes de contrôle.

CONTRE-RÉFORME DES PCE

Des droits à défendre, des réponses à obtenir

Sur les aspects RH : les garanties annoncées

Les collègues de catégories A et B bénéficieraient d'une **priorité absolue pour suivre leurs emplois et leurs missions** dans les structures d'accueil. Ils pourraient aussi formuler d'autres vœux dans les mouvements national et local, sans que leur éventuel délai de séjour leur soit opposé. Suivre les missions transférées n'ouvrirait pas de nouveau délai de séjour ; une mobilité pour convenances personnelles, si.

Pour les **inspecteurs**, une vague spécifique de recrutement local au choix est prévue vers la mi-février 2027. Les A titulaires ou ALD des PCE devraient tous y participer, en classant leurs vœux. Ni CV ni lettre de motivation ; pas d'entretien, sauf pour quelques postes particuliers. Leur priorité serait maintenue pour les deux vagues locales suivantes. **La CGT réclame le retour à l'affectation à l'ancienneté.** Elle a demandé un arbitrage de la direction pour limiter les choix personnels et subjectifs, en tenant compte de l'expérience des collègues et de l'éloignement entre leur domicile et leur futur lieu de travail.

Pour les **contrôleurs**, les affectations relèveraient du mouvement local 2027. Dans les structures reprenant les missions, la priorité absolue s'appliquerait, avec un départage à l'ancienneté administrative. D'autres vœux pourraient être interclassés, mais sans priorité.

Les questions des collègues portées par la CGT

Les questions portées lors de cette réunion sont celles que les collègues nous ont fait remonter. **Pourquoi ne pas créer un troisième pôle d'expertise ?** Comment justifier la répartition des emplois entre A et B, avec 3 A+, 14 A et 25 B dans chacun des deux PE ? **Quelle répartition concrète des missions entre A+, A et B ?** La direction évoque le maintien des pratiques actuelles, sans lever, dans les éléments rapportés, toutes ces incertitudes.

La CGT a rappelé que **cette réforme ne devait pas être l'occasion d'augmenter les charges de travail**. Or, la direction annonce environ 1 400 fiches par PP et 5 200 pour les trois réunis : les chiffres ne concordent pas. Elle évoque aussi 5 200 par PE sans précision suffisante. Une période de mise en route devra être observée. Nous serons vigilants sur les charges de travail et leur répartition.

RQTH et situations particulières : des engagements à tenir

La CGT a déploré qu'aucune priorité spécifique d'affectation ne soit annoncée pour les personnels bénéficiant de la **RQTH**. La direction a accepté de recevoir les collègues qui le demandent, notamment ceux ayant des contraintes de santé, un handicap ou une situation personnelle fragile. Nous en prenons acte. **Mais écouter ne suffit pas : il faudra des solutions adaptées.**

Les implantations et les règles générales de mobilité sont annoncées ; les réponses sur le travail réel, les charges et les situations individuelles restent insuffisantes. **Que la commande vienne de la DG ne dispense pas la DRFiP de répondre aux agents.** La CGT continuera de porter leurs revendications et d'exiger des garanties précises.

Cette contre-réforme s'inscrit dans une politique qui supprime des emplois, bouscule nos vies et affaiblit le service public. **Alors que les grèves et les manifestations se poursuivent, nous avons à défendre ensemble nos métiers, nos droits et nos conditions de travail.** Rien n'est écrit d'avance : ce sont nos luttes qui peuvent changer la donne.